

Signez le référendum

« NON À CETTE CITÉ DE LA MUSIQUE » !

« OUI à la musique, mais pas au détrimment des arbres, de la biodiversité, de la diversité culturelle, du climat et du patrimoine. Genève mérite mieux !

Refusons ce projet à la fois arriéré et pharaonique ! »

VIVE LA MUSIQUE ! MAIS PAS COMME ÇA !

Comité référendaire: Catherine Demolis, Leila El-Wakil, Suzanne Kathari, Maria Perez, Björn Arvidsson, Jean Barth, Miguel Bueno, Alain Clerc, Eric Bertinat, Jérôme Fontana, Morten Gisselbaek, Jean Hertzschuch, Pierre-André Marti, Raphael Ortis, Daniel Tissot

Référendum communal

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs de la commune de la Ville de Genève, demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève (PR 1395 I et II) du 7 octobre 2020 approuvant le projet de plan localisé de quartier (PLQ 30134) « Cité de la musique », le projet de modification de limites de zones (MZ 30159) situé au Petit-Saconnex et la constitution de servitudes de passage soit soumise à la votation populaire.

Nom (MAJUSCULES)	Prénom usuel	Date de naissance jj/mm/aaaa	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (Adresse complète: rue, numéro, code postal, localité)	Signature

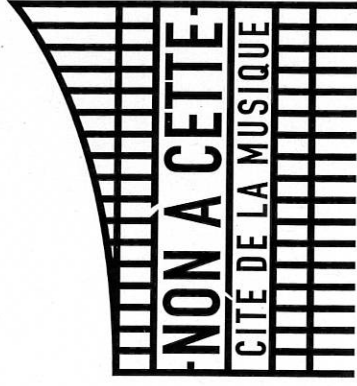
La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune de la Ville de Genève et les étrangers domicilié(s) dans la commune et ayant leur domicile légal en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum communal.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Mandatitaire: Jean Hertzschuch.

N° de tél. 079 624 7773 pour commander des listes, ou directement sur le site www.non-a-cette-cite-musique.ch ou par email: comite.ref.non.cite.musique@gmail.com
Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le 18 novembre à: Comité référendaire « NON À CETTE CITÉ DE LA MUSIQUE »
c/o Mme Catherine Demolis, chemin Dr. Ad.-Pasteur 30, 1209 Genève

- SAUVONS LES ARBRES DES NATIONS
NON À LEUR ABATTAGE
- PRÉSERVONS CET ENSEMBLE
ARCHITECTURAL ET PAYSAGER D'EXCEPTION !
- REFUSONS CE PROJET CONÇU
POUR SEULEMENT 2 STRUCTURÉS
AU DÉTRIMENT DES 158 AUTRES !
- STOP AU BÉTONNAGE DE GENÈVE !



SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM !

NON A CETTE
CITÉ DE LA MUSIQUE

VIVE LA MUSIQUE !
MAIS PAS COMME ÇA !

SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM !



- SAUVONS LES ARBRES DES NATIONS
NON À LEUR ABATTAGE
- PRÉSERVONS CET ENSEMBLE
ARCHITECTURAL ET PAYSAGER D'EXCEPTION !
- REFUSONS CE PROJET CONÇU
POUR SEULEMENT 2 STRUCTURES
AU DÉTRIMENT DES 158 AUTRES !
- STOP AU BÉTONNAGE DE GENÈVE !

Je souhaite soutenir financièrement le référendum.
Je vous prie de m'envoyer un bulletin de versement.
Compte UBS CH 49 0024 0240 5952 33M1 K

Je commande _____ liste de signatures

Nom/Prénom _____

Rue/N° _____

NP/Lieu _____

Téléphone _____

Courriel _____

SVP retourner cette feuille signée au plus vite, même incomplète, au plus tard le
18 novembre 2020 N° de tél. pour commander: 079 624 7773 ou directement
sur www.non-a-cette-cite-musique.ch ou par email: comite.ref.non.cite.musique@gmail.com

Imprimerie Du Cachot
L'Ancienne-Route 73
1218 Le Grand-Saconnex



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare
5005 1079
000001



LA POSTE

VIVE LA MUSIQUE ! MAIS PAS COMME ÇA !

Comité référendaire
« **NON À CETTE CITÉ DE LA MUSIQUE** »

c/o CATHERINE DEMOLIS
30, Chemin Dr. Ad.-Pasteur.
1209 Genève